

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mil onze, le neuf mai à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt huit avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Elyane CLOP, Serge MICHAUT.</p> <p>Excusés : Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Elyane CLOP, Serge MICHAUT.</p> <p>Pouvoirs : Michel REGNIER donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Jean Jacques RUER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Elyane CLOP donne pouvoir à Pascale HAUK, Serge MICHAUT donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-030

SEANCE DU 9 MAI 2011

OBJET : Création d'un poste d'agent de crèche – Multi accueil « Poisson Lune »

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2010-061 relative au mode de gestion du multi accueil,
VU la délibération n°2010-062 portant création d'un poste de directeur (rice) du multi accueil,
VU la délibération n°2011-028 portant création d'un poste d'adjoint (e) du multi accueil,
VU la délibération n°2011-029 portant création de deux postes d'auxiliaires de puériculture,

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du multi accueil relevant d'une régie municipale, il appartient à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur la création des postes concernés.

Monsieur le Maire indique que le multi accueil a été conçu pour recevoir 20 berceaux, ce qui implique une organisation à mettre en place en fonction du nombre d'enfants en capacité de se déplacer ou pas.

Il précise que les postes ainsi créés seront placés sous la responsabilité directe de la directrice du multi accueil, chargée de l'encadrement et de l'animation de l'équipe.
L'organigramme prévoit un poste d'agent social, catégorie C.

L'agent ainsi recruté devra appartenir à la filière sociale, sa fonction sera d'apporter une assistance en matière d'accueil de la petite enfance notamment en mettant en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants, en élaborant et en accompagnant les projets d'activités, en appliquant les règles de sécurité et d'hygiène, en aménageant et désinfectant les espaces de vie de l'enfant et du matériel. Cet agent sera intégré dans l'élaboration du projet d'établissement.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la création de ce poste d'agent de crèche du multi accueil sont inscrits au budget communal 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir décider la création de ce poste d'agent de crèche du multi accueil à temps complet à compter du 29 août 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la création de ce poste d'agent de crèche du multi accueil à temps complet à compter du 29 août 2011.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
S. FAGES